

Département : LA MANCHE

Commune : CARANTILLY

A V I S

Il est porté à la connaissance des habitants que l'entreprise ETDE TRANSEL à qui RTE (ELECTRICITE DE FRANCE) a confié les travaux de la ligne à 90 kV AGNEAUX-COUTANCES, déposera pendant une période de quinze jours, un registre de réclamations.

Les propriétaires, exploitants et propriétaires-exploitants qui estiment avoir des réclamations à présenter au sujet de l'indemnisation des dégâts qui ont pu être causés par l'exécution de ces travaux, sont invités à le préciser sur ce registre.